



Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du Jeudi 4 avril 2024

Conseillers municipaux en exercice : 28

Le Conseil municipal, convoqué le 21 mars 2024, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville - 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h10 et levée à 21h45.

Etaient présents : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT, Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, M. Stéphane LESCURE, Mme Gaëlle JOBERT, M. Bernard LAPOIRE, M. Bruno DIRAND, Mme Christiane KONIG, M. Michel PARRENIN, M. Didier MOULIN, M. Florent MANZONI, Mme Martine COLLETTE, M. Éric GIRAUD, Mme Agnès MARGUET, M. Bernard ANDREZ, Mme Henriette PROST-TOURNIER, Mme Patricia LIME VIEILLE, M. Dominique ROUX, M. Guy BRUCHON.

Etaient absents : Mme Morgane OUDOT, Mme Josiane CHAUVIN, Mme Marie-Hélène BALLEE, M. Noël PERROT, Mme Colette LOMBARD, M. Didier DUMONT.

Secrétaire de séance : M. Bruno DIRAND.

Procurations de vote :

Mandant/Mandataire : MH. BALLEE/P. BENOIT ; N. PERROT/M. COLLETTE ; C. LOMBARD/G. BRUCHON ; D. DUMONT/D. GUILLEUX.

Ressources humaines – Suppression suivie d'une création d'emploi

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le budget communal ;

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité social territorial.

Considérant que la délibération doit préciser le grade correspondant à l'emploi créé.

Considérant la nécessité de créer un emploi de technicien en raison de l'inscription d'un agent sur la liste d'aptitude au titre de la promotion interne 2024,

Considérant que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la suppression d'un emploi d'Agent de maîtrise principal, à temps complet

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/05/2024 :

Emploi : Agent de maîtrise principal :

- ancien effectif : 3

- nouvel effectif : 2

-Approuve la création d'un emploi de Technicien permanent à temps complet

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/05/2024 :

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Techniciens territoriaux,

Grade : Technicien

- ancien effectif : 0

- nouvel effectif : 1

- Donne tous pouvoirs au Maire ou son représentant pour effectuer les démarches nécessaires.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Publié sur le site de la ville de Valdahon le :
09/04/2024

Pour extrait conforme

Le Maire,
Sylvie LE HIR

